

	Cadre de référence Retour à l'emploi (RE)
Public	<p>Personnes en capacité d'emploi ou proche de l'emploi et nécessitant une aide pour un placement en emploi ou du maintien dans l'emploi.</p> <p>Pour les actions mobilisant du FSE : Bénéficiaires du RSA.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Placer en emploi durable les personnes accompagnées ; • Consolider les personnes en emploi de manière durable.
Contenu	<p>Proposer des actions visant le retour à l'emploi selon des méthodes variées : Accompagner le bénéficiaire du RSA à l'élaboration de son projet professionnel et à sa recherche active d'emploi jusqu'à son placement ;</p> <p>Après le placement, un accompagnement est assuré pour favoriser l'adaptation à l'emploi du bénéficiaire du RSA :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens tripartites et d'analyses de poste, de travailler sur les changements vécus liés à une nouvelle situation de salarié, • Développer le lien entre l'employeur et le bénéficiaire du RSA : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagner les nouveaux salariés dans un contexte de réussite, et œuvrer à leur promotion dans l'entreprise notamment par la mise en place de compléments de formation si nécessaire. ➤ Eviter grâce aux professionnels et organismes compétents, l'interférence de problèmes périphériques à l'emploi (logement, mobilité...).
Rythme et durée	<p>La durée de l'accompagnement des personnes est à adapter aux actions qui seront présentées. Exemples : 6 mois d'accompagnement pour la méthode IOD, durée du contrat de travail pour les GEIQ, etc.</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accompagnées • Nombre de mois d'accompagnement réalisés • Nombre de sorties vers l'emploi durable • Nombre de sorties vers un emploi de transition • Nombre de sorties positives